



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**Direction départementale de
la protection des populations**

Service : Pôle services
Réf. Service : Dossier n°2012-0671
N/Réf. : Départ n°2012-2176/MCL
V/Réf. :
Dossier suivi par : Denis RIPOL
Tél. : 01-75-34-34-85

**Monsieur RAVAT Régis
340 chemin de la Vieille Fontaine
30129 MANDUEL**

Bobigny, le 7 mars 2012

Monsieur,

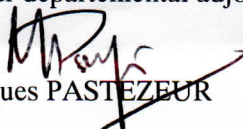
Par courrier daté du 10 novembre 2011, enregistré le 5 mars 2012 sous le n°2012-02542 dans mon service, vous dénoncez l'emploi d'une langue étrangère par la compagnie aérienne AIR FRANCE. Il s'agit de la remise le 2 septembre 2011 d'un récépissé de réservation rédigé *in extenso* en anglais pour un vol intérieur français (Montpellier-Caen), le client étant lui-même français.

Les éléments que vous transmettez ne suffisent pas à justifier l'ouverture d'une enquête par mes services, et je ne puis donner une suite immédiate à votre plainte.

Je vous remercie toutefois pour les renseignements communiqués qui me seront utiles lors de la programmation de nos contrôles, afin de renforcer la surveillance de cette entreprise.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental adjoint,


Jacques PASTEZEUR

« Les correspondances font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en entête de ce document. »

La Direction départementale de la protection des populations regroupe les services de la Direction départementale des services vétérinaires et de l'Unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.